

DEPARTEMENT DE L'EURE
ARRONDISSEMENT DE BERNAY
CANTON DE BRIONNE
COMMUNE DE NASSANDRES SUR RISLE

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire
ARRÊTÉ N° RH2024_103

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade
Année 2024**

CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX
Accès au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe

Le Maire de Nassandres sur Risle

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

ARRETE

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe pour l'année 2024 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
M. PETIT Thierry , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Échelon : 10 par ancienneté	1	01/06/ 2024
Mme LUCAS Valérie , adjoint technique territorial principal de 2ème classe Échelon : 08 par ancienneté	2	01/06/ 2024

Total promouvables : 2
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 1

Total promus : 2
Nombres d'hommes : 1
Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Nassandres sur Risle, le 16 avril 2024
Le Maire,



André ANTHIERENS